L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 9 AVRIL 1862. — J. F. WEISSE, F. LIGRET, E. DUFOUR, [illegible] HARDY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
MERCREDI MATIN, 9 AVRIL.

On trouvera plusieurs avis français à la dernière colonne de la rare anglaise.

Abonnés a la Semaine.—On s'abonne avec les porteurs à raison de 25 cents par semaine.

Les annonces livrées après NEUF HEURES DU SOIR ne seront pas insérées.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par G. Léaumont, Blanche & Co., à 10 heures, dans la rue de Chartres, No 69—Souliers Brogans et chaussures pour l'armée.

Levées d'hommes.

Le sort de la Confédération va se jouer d'ici à un mois. A bout d'expédients financiers, le gouvernement fédéral va risquer le tout pour le tout en attaquant sur tous les points à la fois, en Virginie, dans la vallée du Mississippi, et sur les côtes. Dans un conseil de guerre qui vient d'être tenu à Washington, il a été résolu de diriger une attaque combinée sur Richmond par la voie de la péninsule et par celle de la Caroline du Nord, en faisant appuyer cette attaque par des flottes de canonnières qui remonteraient la rivière James. Un journal de Richmond dit à ce sujet :

Il n'est pas douteux que nous sommes à la veille d'événements graves, de l'issue desquels dépend le sort de Richmond. Ils entraînent des résultats plus importants que la destinée d'une ville ; car, certainement, le sort d'une administration, probablement l'existence d'un gouvernement, et, peut-être, l'intégrité de la Confédération elle-même dépendent de l'issue du conflit. Nous avons, heureusement, la conviction que les mesures les plus énergiques ont été prises pour faire face aux éventualités.

Pour résister aux efforts gigantesques que l'ennemi va mettre en œuvre, il faut que, sans le moindre retard, la Confédération emploie toutes ses ressources en hommes, afin de pouvoir confronter l'ennemi sur tous les points et remplacer les vides que les batailles gagnées ou perdues feront dans les rangs de ses armées. Le seul moyen qui convienne pour de nouvelles levées d'hommes est la conscription. C'est celui que nous avions recommandé d'employer au début de la guerre, et qui vient d'être tardivement proposé par le président Davis au Congrès.

Les appels aux volontaires ont donné autant d'hommes qu'on pouvait l'espérer et il est absolument nécessaire de recourir aux levées forcées pour obtenir de nouvelles armées. En appelant sous les armes tous les habitants de 18 à 35 ans, on obtiendra deux à trois cent mille hommes à ajouter aux quatre cent mille que nous avons déjà sous les drapeaux, et avec cette armée de sept cent mille combattants nous pourrons résister à toutes les tentatives qui seront faites pour nous subjuguer.

Peu importe que nous n'ayons pas assez de fusils pour armer tous nos hommes. Ce qui nous a manqué dans bien des cas, ce sont les soldats et non les fusils. A Donelson, Buckner s'est rendu, non parce qu'il manquait d'armes, mais parce qu'il manquait d'hommes pour remplacer ses combattants épuisés de fatigue. Si Beauregard avait eu, dimanche dernier, une réserve de 20,000 hommes non armés mais exercés et équipés avec gibernes et cartouches, il eût pu les armer avec les mousquets pris à l'ennemi et avec ceux des nôtres tués et blessés, et, avec des compagnies d'artillerie toutes prêtes, utiliser les batteries capturées par nos troupes. On comprend tout le parti qu'il pouvait tirer d'une telle réserve de troupes fraîches pour une seconde journée.

Qu'on double le nombre des régiments, qu'on le donne, s'il le faut, que 500 mousquets par 1000 hommes en ayant soin de les exercer tous au maniement de cette arme, et qu'on double le nombre des artilleurs dans chaque batterie, et alors nos généraux seront à même de tirer parti de leurs victoires, car ils auront toujours une réserve de troupes fraîches.

[illegible] Examiner nous fournit quelques [illegible] qui indiquent le nombre de troupes [illegible] donneraient une levée en masse des hommes de 18 à 35. Voici le tableau de la population libre des Etats de la Confédération qui ne sont pas occupés par l'ennemi :

Alabama	529,164
Arkansas	324,323
Floride	78,686
Géorgie	595,097
Louisiane	376,913
Mississipi	354,699
Caroline du Nord	661,546
Un 1/4 du Missouri	264,588
Caroline du Sud	301,271
2/3 du Tennessee	555,042
Texas	420,651
Moitié de la Virginie	550,591
Total	5,015,618

D'après les recensements précédents, la moyenne des personnes du sexe masculin de 18 à 35 ans est de quinze pour cent de la population totale, ce qui donnerait pour le chiffre ci-dessus, 752,342. Un grand nombre de ceux qui rentrent dans cette catégorie sont déjà engagés comme volontaires, mais il est certain qu'une forte proportion de l'armée comprend des jeunes gens au-dessous de 18 ans et des hommes au-dessus de 35. En tenant compte des malades et de ceux que des infirmités exempteraient du service, on peut évaluer les forces que produirait l'adjonction des nouvelles levées aux volontaires actuels, à 700,000 hommes. Il serait possible d'en armer les trois quarts. En portant le chiffre des régiments à 1,200 et en donnant 800 fusils par régiment, on serait sûr que ces 800 armes seraient toujours employées, car il resterait toujours 800 hommes sur 1200 en état de combattre.

La conscription va probablement être mise prochainement à exécution. Ceux qui tombent sous le coup de cette mesure, n'ont qu'un moyen d'éviter l'enrôlement forcé, c'est de s'organiser dès-à-présent en compagnies de volontaires et d'offrir leurs services à la Confédération pour la durée de la guerre.

La retraite sur Corinth.

Une seconde bataille a suivi la journée du 6 avril, si glorieuse pour notre armée. Les Fédéraux renforcés par le corps d'armée de Buell ont livré à nos troupes un engagement acharné qui a duré pendant toute la journée de lundi jusqu'à quatre heures de l'après-midi. Le général Beauregard, après avoir fait éprouver à l'ennemi des pertes terribles et lui avoir fait encore trois mille prisonniers, a repris avec son armée le chemin de Corinth. Avec des soldats épuisés par deux jours de combats, de fatigues et de privations, il n'a pas voulu risquer de compromettre le fruit de la victoire du 6 avril, en poursuivant la lutte contre une nouvelle armée arrivée au secours de celle qu'il avait battue.

Satisfait de la leçon qu'il avait infligée aux Fédéraux, il a ramené ses troupes en bon ordre dans leurs lignes de Corinth, convaincu que ses ennemis étaient trop rudement éprouvés pour se hasarder à le suivre et à s'éloigner de l'abri protecteur de leurs canonnières ou des transports qui leur assurent une retraite facile en cas de revers.

Il est évident que Beauregard, avec une armée tout au plus égale à chacune des deux armées fédérales de Grant et de Buell, ne pouvait espérer, pour le présent, un meilleur résultat que celui qu'il a obtenu, c'est-à-dire frapper un coup qui eût pour effet d'arrêter les progrès de la grande expédition yankee. Il a réussi à frapper ce coup avant la jonction des deux armées, et il laisse, aujourd'hui, ses adversaires plus préoccupés du soin de compter leurs morts et d'enlever leurs blessés que désireux de poursuivre les rudes joûteurs avec lesquels ils ont eu à se mesurer pendant deux jours.

Alors même qu'il faudrait regarder la seconde journée comme indécise, le résultat des deux batailles est, en somme, un échec sérieux pour les fédéraux qui avaient compté opérer tranquillement leur concentration, puis écraser sous leurs masses numériques l'armée confédérée.

D'après tous les rapports, la panique des fédéraux a dû être terrible, et la vue du champ de bataille jonché de morts [illegible]

[illegible]

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Télégramme important du général Beauregard.

Corinth, 8 avril 1862.

Nous avons eu hier une autre terrible bataille et nous sommes revenus vers ce point que je puis défendre aisément. L'armée est dans d'excellentes dispositions.

Les troupes de la Louisiane se sont bien conduites. Je n'ai pas été blessé.

Un autre télégramme de Corinth, à la date du 7 avril porte :

Nous avons eu deux jours de combats terribles et nous sommes venus reprendre notre première position à Corinth.

Nous avons reçu communication de la dépêche suivante :

Corinth, 7 avril.

Nous avons eu un terrible combat dont le résultat a été pour nous une glorieuse victoire. Mon régiment a beaucoup souffert. Je n'ai pas été atteint. Mon cheval a été percé de trois balles.

A. REICHARD,
Colonel du 20e Régiment des Volontaires de la Louisiane.

DEPECHES.

Les dépêches suivantes nous ont été obligeamment communiquées :

Memphis, 8 avril.

Le capitaine Augustin Cassard, du 13e régiment de la Louisiane, colonel Gibson, est légèrement blessé. Il est attendu ici incessamment. Le capitaine Tracy, du même régiment, a été grièvement blessé.

Corinth, 8 avril.

Job E. Cassard, appartenant à la compagnie A, capitaine Ch. Roman, bataillon des Gardes d'Orléans, est sauf.

Memphis, 8 avril 1862.

Le 13me régiment de la Louisiane s'est admirablement conduit dans la bataille d'hier. La perte en officiers et en soldats est très lourde. Je ne puis encore vous donner les noms des tués et des blessés, mais je sais positivement que le lieutenant-colonel Aristide Gérard est sauf.

Une dépêche particulière porte :

Nous avons eu un terrible et sanglant combat hier et aujourd'hui. Le colonel Marks et presque tous les officiers ont été blessés. Le 11e régiment a cruellement souffert. Je n'ai pas été blessé.

J. M. Austin.

Depeches de nuit.

DE MEMPHIS.

Memphis, 8—Une dépêche adressée à l'Avalanche, sous la date du 8, de Corinth, dit qu'il y a eu un terrible combat hier, près de la rivière, devant Pittsburg. La perte de l'ennemi en tués, blessés et prisonniers est au moins de 10,000 : il a éprouvé une déroute complète. Nous avons capturé 18 batteries avec les chevaux, les équipages de camp et nous avons poursuivi l'ennemi jusqu'à la rivière où il a pu se sauver.

Nous empruntons au True Delta la dépêche suivante :

Memphis, 8 avril.—Le correspondant spécial de l'Argus, de cette ville, rapporte que la bataille a été renouvelée lundi matin et a duré avec un intense acharnement jusqu'à 4 heures du soir, moment où nos troupes ont chargé l'ennemi à la baïonnette et l'ont acculé à ses bateaux.

La perte des deux côtés a été beaucoup plus forte que celle de la veille.

Nous avons fait trois mille prisonniers.

L'ennemi a reçu alors des renforts considérables.

Nos troupes, trop fatiguées pour continuer une lutte devenue inégale, se sont retirées à une distance de trois milles.

La perte de l'ennemi en tués, blessés et prisonniers, est estimée à 20,000.

Notre perte est lourde, chaque régiment ayant cruellement souffert.

Il n'y a pas d'apparence qu'un autre engagement ait lieu de sitôt.

L'agent de la presse associée ne nous ayant transmis aucune dépêche, nous empruntons au Daily Delta les nouvelles télégraphiques qui suivent :

Memphis, 8 avril—Une dépêche qu'on vient de recevoir dit que la victoire des Confédérés est complète.

La journée de lundi a été plus glorieuse que celle de dimanche. Nous avons tué, pris et blessé de 10,000 à 20,000 fédéraux.

L'ennemi a été forcé de traverser la rivière.

On croit que les canonnières ne pourront pas descendre le Tennessee à cause de la baisse des eaux.

Deux mille prisonniers sont arrivés ici aujourd'hui et deux mille autres arriveront demain. L'armée confédérée a perdu un certain nombre d'officiers.

Le capitaine Bankhead dit que la bataille d'hier, devant Pittsburg, a été terrible. Nous avons forcé l'ennemi à passer la rivière. Il n'a échappé à une destruction totale que par le moyen de ses bateaux. Nous avons pris 18 batteries et fait 10,000 prisonniers.

Lafourche—Nous lisons dans l'Union de Lafourche :

La crevasse Matthews n'était pas encore complètement bouchée vendredi matin, mais le travail des 70 ouvriers allait assez bien, puisque l'on faisait 22 pieds de la nouvelle levée par 24 heures. Jeudi matin, la chûte était encore assez forte pour que le bruit de l'eau s'entendît à plus d'un demi-mille.

En revanche, la levée de la rive gauche, au-dessous et en face de cette crevasse, est criblée de fontaines, et dans un état d'autant plus dangereux que personne ne fait le guet ; il suffirait d'un coup de nord pour enlever la levée qui laisse couler l'eau sur une étendue de plusieurs arpents.

—Jeudi, la belle compagnie du capitaine Whitmel Martin, est partie du Crossing pour la baie de Berwick, où elle va entrer dans le régiment créole.

Missouri—Nous lisons dans l'Avalanche :

Nous avons appris qu'une division de l'armée de Price commandée par le général McBride, a pénétré jusqu'à Rolla (à 80 milles de St-Louis). Il a brûlé la place et complètement battu les fédéraux campés là. La division de McBride est d'environ 5,000 hommes. Un autre détachement de 3,000 hommes s'avançait sur Springfield dans le but d'intercepter les approvisionnements qui y sont amassés. On dit que Price s'avance de Clarksville et qu'il va entrer dans le Missouri avec son armée qui a été renforcée.

L'approvisionnement de bestiaux.—Nous lisons dans le Register des Attakapas, du 3 courant :

Un vieux marchand de bestiaux qui correspond avec les éleveurs de l'ouest de la Louisiane et du Texas, nous informe qu'on ne manquera plus de bœufs dès que l'herbe du printemps dans les prairies aura atteint une grandeur moyenne pour permettre aux éleveurs d'envoyer leurs troupeaux au marché. Les bestiaux, dit-il, sont aussi abondants et à aussi bon marché que les années passées. Il affirme avec confiance que d'ici à un mois, le bœuf retombera aux prix habituels de 6 à 8 cents la livre. Voilà de bonnes nouvelles.

Nouvelles de Memphis.—L'Avalanche de lundi contient les nouvelles suivantes :

Mardi, dans la nuit, une des canonnières ennemies a passé nos fortifications de l'île No 10 pendant l'orage. Elle a été aperçue par les commandants de nos postes, mais on ne pouvait la voir qu'à la lueur des éclairs. On lui a lancé un grand nombre de boulets, mais au jugé, les éclairs étant de trop courte durée pour permettre aux canonniers, dans l'obscurité de la nuit et au milieu d'un orage furieux, de tirer autrement qu'au jugé. Elle est à New Madrid sous la protection des batteries ennemies. On croit que les fédéraux construisent des radeaux et des barques, sur lesquels ils espèrent, avec l'aide de leur canonnière, débarquer leurs forces sur l'autre rive du Mississippi, au-dessous de l'île No 10, et à Tiptonville ou au-dessus—et capturer ainsi au moyen de leurs forces considérables, nos batteries sur la rive du Tennessee, et ensuite l'île No 10. Par cette capture ils détruiraient l'obstacle infranchissable qui s'oppose à la descente de leurs flottes sur le Mississipi.

L'ennemi ne peut capturer nos forts qu'en traversant le Mississipi au-dessous de eux. Une petite force avec un commandant vigilant, placée sur la rive tennesséenne, peut prévenir le débarquement des Fédéraux dans les bateaux qu'ils auront pu construire. Il faut aviser à déjouer toute tentative qu'ils pourront faire avec leur canonnière.

Le general McCook et le clergé.—Parmi ceux qui ont échappé aux Fédéraux à Nashville, on cite le Rév. George C. Harris, pasteur de l'église épiscopale de cette ville. Avant de partir, il fut invité à aller voir le général McCook, commandant en second, et au sujet, dans le cours de la conversation avec le ministre, se livra à l'expression des généreux sentiments que voici :

Nous avons l'intention d'écraser la rébellion et de rétablir les lois, coûte que coûte. L'espoir du peuple du Nord est fixé à cette résolution. Si nous ne pouvons l'accomplir d'une manière, nous le ferons d'une autre. Si nous ne pouvons vous conquérir, nous vous ferons une guerre d'extermination. Nous pouvons [illegible] les masses ici et [illegible] que vous le comprenez. Je suis, le [illegible] de cette division et j'ai amené des [illegible] hommes tous prêts à exécuter mes ordres. Je vous vois ici. Avez-vous appris, vous [illegible] monsieur.

Et maintenant, il y a un autre compte à régler avec vous. Votre clergé a voulu prendre part pour la rébellion, même dans vos prières, [illegible] sans doute que votre haute voix prêchait [illegible] vous en ont [illegible] beaucoup de gaîtés [illegible] Il peut devoir nécessaire que la rec[illegible] vos Eglises. J'ai des rapports de votre [illegible] de dimanche dernier. Je suis prêt à [illegible] et maintenant, [illegible] pour toutes [illegible] que les membres du [illegible] de l'église épiscopale auront [illegible] Vous prierez pour le président des Etats Unis et vous [illegible] Vous êtes, rebelles, vous devriez être pendus, [illegible] le général Buell, il y a longtemps que [illegible]

pendant qu'il en est temps encore. Nous les traitons maintenant avec des gants. C'est là seulement une épreuve. Si elle ne réussit pas mieux qu'elle ne paraît l'avoir fait jusqu'à présent, nous lâcherons la bride quelque autre chose. Nous essayerons la vertu de la corde, laquelle, selon moi, aurait dû être employée plutôt.

Affaires sur le Potomac—Les journaux de Fredericksburg nous donnent quelques nouvelles relatives à la situation des affaires sur le Potomac. Nous extrayons du Herald les détails qui suivent :

Les derniers avis représentent les Fédéraux comme divisés en trois camps tous sur le côté nord du Rappahannock savoir : Une portion à un mille ou deux de Bealeton, une autre à Elk Run et une troisième à Wearverville. Ils paraissent occuper les trois seules routes entre celle-ci et le chemin de fer d'Orange et d'Alexandria, en arrière de la station de Catlet. Des rapports dignes de foi disent qu'ils étaient campés à Elk Run, à environ 25 milles de la station de Rappahannock, en force considérable, dimanche dernier.

Il y a eu une lourde canonnade, mais nous pensons qu'elle vient de l'artillerie ennemie, chargée de nettoyer la route à mesure que les Fédéraux avancent. Ils se méfient du pays, et redoutent surtout les batteries masquées; ils tirent donc à droite et à gauche pour sonder le terrain et assurer leur marche. Il paraît que jusqu'à présent ils ignorent les mouvements et les évolutions du général Johnston.

Nous lisons dans le Recorder :

"On fait toute espèce de conjectures sur les intentions de l'ennemi qui avance. On croit qu'il traversera la rivière à gué et qu'il marchera sur nos colonnes. Un des Yankees faits prisonniers par nos éclaireurs, dit que le général McClellan a assuré ses hommes qu'ils auront Richmond, sans faute, avant 60 jours. Si nous en croyons les rapports qui nous arrivent de maintes sources, les fédéraux auraient détruit beaucoup de bâtisses et de granges, et volé toutes les provisions qu'ils ont trouvées. Le grand moulin à farine de M. Kelly a été brûlé; l'ennemi, s'il arrive, ne pourra en profiter."

La Rivière Rouge—Nous lisons dans l'Union des Natchitoches :

Il paraît que notre rivière monte lentement, mais sûrement. A Shreveport, on nous annonce un montage assez considérable. Le steamer Berton, capitaine Blossom, ce favori des Natchitoches, est monté jusqu'à Grand Ecore. Ses voyages seront réguliers. C'est un bon avertissement pour les nombreux passagers qui se disposent à aller visiter notre Crescent City. Le fret s'est modifié. Le sucre est coté $5 par boucaut, et la mélasse, $1 50. Le reste en proportion.

CHRONIQUE LOCALE.

La première compagnie des Gardes d'Orléans.—On nous dit que M. Charles Roman, capitaine de la première compagnie des Gardes d'Orléans du bataillon Querouze, a envoyé hier une dépêche en ville à un de ses amis, pour lui apprendre qu'il n'y a eu ni morts, ni blessés dans sa compagnie.

Les restes mortels du général Johnston.—Nous apprenons que les restes mortels du général A. Sidney Johnston, qui est tombé glorieusement à la tête de notre armée dans le Tennessee, doivent arriver ce matin à onze heures par le chemin de fer de Jackson. Ils seront escortés jusqu'à la [illegible] des Opelousas.

Le major Anatole Avegno.—La nouvelle de la mort du major Anatole Avegno, tué, dimanche dernier, à la tête du 13e régiment de la Louisiane, qu'il conduisait à la victoire, est arrivée lundi soir, à la Nouvelle-Orléans et a douloureusement frappé un grand nombre de personnes. Le large cercle d'amis et de parents qu'il laisse pour déplorer sa fin, trouvera du moins une consolation dans la pensée que ce jeune officier est mort en se battant bravement pour son pays.

Arrestation de deux suspects.—Deux individus, étrangers à la ville et à l'[illegible] semi-militaire et semi-bourgeois, ont été arrêtés hier sur des faits [illegible] la rue St-Charles, par des citoyens qui les soupçonnaient de faire partie de l'expédition Burnside, et d'être des espions. Ils ont été conduits au poste de police de [illegible] District et seront examinés ce matin par le Maréchal-Prévôt.

Conseil de ville.—Il n'y a pas eu de séance du conseil des Aldermen ; il y en a eu hier soir, de celui des Assistants-Aldermen.

Dans le conseil des Aldermen, il a été [illegible] par l'intermédiaire du Maire, communication des résolutions suivantes, passées par les Marchands-Prévôts.

"Résolu que, cette commission croit [illegible] les banques de la Nouvelle-Orléans devraient émettre des billets de petites valeurs, soit de $1 et au-dessous, jusqu'à concurrence de [illegible] mille [illegible] payables en billets confédérés, [illegible] aux Marchands-Prévôts, en conséquence, [illegible]

"Résolu que, dans l'opinion de cette commission, il est à désirer que son Excellence le Gouverneur, et les autorités municipales de la Nouvelle-Orléans devraient, s'il est possible, prendre des mesures pour tirer les billets émis [illegible] par l'Etat et la ville de manière à se rendre également [illegible] à billets confédérés."

Il est dit dans une troisième résolution qu'il faudrait émettre aussi des billets de $5 et $10 particulièrement à ce établissement billets confédérés.

Ces résolutions ont été déposées sur la table, pour être reprises plus tard.

Le trésorier a fait son rapport hebdomadaire où le chiffre de l'encaisse des petits billets de la 1re catégorie, s'élève à $152,152.

Une résolution adoptée par les Assistants-Aldermen, autorisant la construction d'un brise-lame de 800 pieds, près de Milneburg, est renvoyée au comité des rues et des wharfs.

Une autre résolution du même conseil, autorisant le trésorier à rembourser $10 aux personnes qui ont payé une licence de $50 pour des charrettes à quatre roues, est approuvée.

Le Comité des Finances du premier conseil a recommandé [illegible] relative à l'établissement d'un [illegible] Ce rapport est adopté.

Arrivée de prisonniers.—On nous a dit que 200 prisonniers faits dimanche doivent être [illegible] arriver aujourd'hui en ville par le convoi du chemin de fer de Jackson.

Pour Corinthe.—M. E. Cain doit partir demain pour Corinthe et se chargera de toutes les lettres qu'on lui remettra pour l'armée, pourvu qu'elles soient laissées demain avant 3 heures de l'après-midi, au No 12 Commercial Place.

Te Deum.—Mgr l'Archevêque a lancé hier matin, la circulaire suivante :

"La glorieuse victoire que Dieu vient d'accorder aux armes de la Confédération dans le Tennessee, doit exciter dans tous les cœurs chrétiens un vif sentiment de reconnaissance, qu'il est juste de manifester par des chants d'actions de grâces et de solennelles prières.

"C'est pourquoi, Mgr l'Archevêque ne pouvant pas retarder cette expression de la reconnaissance de notre population catholique, et considérant que le Dimanche des Rameaux, ordonne que dimanche prochain, on chante un TE DEUM solennel dans toutes les églises de la ville, le mardi, 15 avril, [illegible]

"Dans les églises de la campagne, le Te Deum sera chanté le dimanche de Pâques, ou le dimanche suivant, selon la réception du présent ordre."

Un homme qui ne se gêne pas.—John Mahon avait besoin d'argent,—[illegible] avec grand nombre de ses compatriotes. [illegible] le moyen d'en avoir [illegible] M. Serrantino, cabaretier au Chemin de Bayou, [illegible] Mahon était déjà loin, que Serrantino n'était pas revenu encore de sa surprise.

Epingle de valeur.—Au mois de mai dernier, une épingle d'une valeur d'environ $200 disparut du magasin de M. Tyler, bijoutier établi au No 115 de la rue Canal, et l'on n'en avait pas de nouvelles jusqu'au 14 du mois dernier. [illegible]

Billets sans valeur.—La plupart des billets émis en ville ne valent pas grand'chose, en revanche il y en a quelques-uns qui ne valent rien. [illegible]

Le marché genéral.—Le chiffre des familles qui ont reçu des secours hier, au marché gratuit, s'élève à 1862. [illegible]

La Levée inondée.—Le fleuve n'a pas cessé de monter depuis plusieurs semaines et hier soir, à la suite d'un vent violent, il a débordé à la tête des rues de la Douane, Bienville et du Canal [illegible]

L'Association des Boulangers.—Le premier [illegible] de l'Association Générale, Fraternelle et [illegible] Ouvriers Boulangers de la Nouvelle-Orléans, a été ouvert dimanche dernier. Il est situé dans la rue d'Orléans, entre les rues Prieur et Roman. Nos lecteurs verront par l'annonce que cette Association s'engage à ne rien négliger pour mériter l'encouragement du public.

Le serment chez les Marchaux-prévots.—Le chiffre des personnes qui ont prêté serment [illegible]

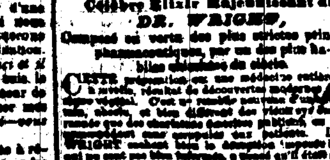

Avant d'avoir pris l'Elixir. — Après avoir pris l'Elixir.

Célèbre Elixir Rajeunissant du
DR. WRIGHT,
Composé ou extrait des plus exquises principes pharmaceutiques, par un des plus habiles chimistes de siècle.

CETTE préparation est une médecine entièrement nouvelle, résultat de découvertes modernes [illegible]

[illegible]

Vente [illegible] J. WRIGHT & Co.

LE VIRGINIA ET LE MONITOR—Le Journal de Louisville, n'est point rassuré par les prouesses de ce dernier navire, et il publie à cet égard les remarques suivantes :

Nous étions encore à nous demander pourquoi le Monitor n'avait pas poursuivi le Merrimac quand celui-ci s'est retiré du conflit après avoir reçu, dit-on, des avaries sérieuses. Un rapport fait par le pilote du Cumberland semble expliquer tout le mystère. Ce pilote dit que le Merrimac fait trois nœuds de plus à l'heure que le Monitor ; Si cela est, même dans la pitoyable condition où l'avait réduit son adversaire, le monstre rebelle pouvait fuir plus vite que le navire fédéral ne pouvait suivre.

Mais il nous semble que cette différence de vitesse en faveur du Merrimac est de nature à faire naître des appréhensions. Le Merrimac a prouvé qu'il pouvait supporter sans danger toute la puissance du Monitor, pendant des heures, et s'il peut le dépasser en vitesse, il peut aussi bien sortir de Norfolk et gagner la mer, en dépit de tous les obstacles qui lui seraient opposés. Une fois en mer, nous ne savons plus ce qui pourrait l'empêcher de visiter toute la côte du Sud pour couler bas, faire échouer ou disperser les flottes du blocus à l'entrée de tous les ports du Sud, ou même de longer les côtes du Nord et d'y bombarder toutes les villes loyales que son tirant d'eau lui permettrait d'approcher. Nous espérons que ce danger n'existe pas, mais nous ne voyons pas qu'il soit imaginaire.

L'ASSASSIN DES SERVANTES.

(Suite et fin).

"Le 30 avril 1860, Louise-Marie Michel, domestique à Lyon, devient à son tour l'objet des manœuvres ordinaires de l'accusé, qui, se disant propriétaire à Saint Trivier, l'a déterminée à le suivre et lui offrant d'entrer immédiatement à son service, moyennant un gage de 200 francs. Après l'avoir amenée jusqu'à Neuville dans une voiture et avoir déposé dans une maison isolée les bagages de cette fille, dont il s'est chargé, Dumolard la dirige, à la nuit tombante, du côté de la terre de Bussiges, et l'entraîne à sa suite dans un taillis dépendant du bois des Allées ; puis, feignant de la lassitude, il s'assied au pied d'un chêne en invitant la fille Michel à venir se placer près de lui. Effrayée de l'isolement, celle-ci songe à fuir ; mais au moment où elle se baisse pour ramasser son parapluie déposé à terre, l'accusé cherche à le saisir violemment par sa robe en lui disant d'un air menaçant : "Donnez-moi votre argent." La fille Michel, se jetant brusquement de côté, échappe à son étreinte et s'élance hors du bois en appelant du secours, avant que son adversaire ait eu le temps de se relever pour la poursuivre.

"Dumolard, reconnu successivement par Marie Michel et par plusieurs témoins qui l'avaient vu le 30 avril en compagnie de cette fille, n'a pu persister dans les dénégations qu'il leur avait d'abord opposées; mais il a prétendu qu'en conduisant la fille Michel au bois des Allées, il n'avait fait qu'obéir aux ordres de ses affiliés ordinaires, et que les démonstrations menaçantes auxquelles il s'est livré vis-à-vis de cette victime ont été chez lui le résultat d'un subit sentiment de pitié et du désir de la faire échapper par la fuite au sort qui lui était réservé.

"Parmi les objets suspects enfouis dans la maison des accusés, l'attention des magistrats instructeurs s'était portée spécialement sur un portefeuille vert contenant un bulletin de l'hospice de la Charité de Lyon délivré à une jeune fille nommée Eulalie Bussod. L'information acquit bientôt la certitude que ce nom était celui d'une nouvelle victime. Marie-Eulalie Bussod avait quitté Lyon le 26 février 1861, en compagnie d'un homme qui lui avait promis une place de domestique à la campagne. Cet homme, dont l'invariable signalement s'appliquait toujours à Dumolard, avait été, à deux reprises différentes, conduit par la fille Bussod dans la maison d'une de ses sœurs qui habitait Lyon, et chez laquelle la marche avait été conclue. Aussitôt après, elle était partie avec lui par le chemin de fer de Genève, emportant une malle remplie de ses hardes et de ses vêtements. Depuis ce jour, Eulalie Bussod n'avait pas reparu. Une malle et une certaine quantité de vêtements presque neufs figuraient parmi les objets saisis chez les accusés. Mises en présence de ces pièces de conviction, les trois sœurs de la fille Bussod ont aussitôt reconnu ces dépouilles. Dumolard lui-même est reconnu par celle qu'il a reçu deux fois dans son domicile, elle s'écrie en le voyant : "Voilà l'homme qui a emmené ma sœur !" Et, s'adressant à lui, elle ajoute en pleurant : "Dites, malheureux, dites, qu'en avez-vous fait ?" A cette émouvante interpellation, l'accusé n'oppose que des dénégations impossibles. Il soutient qu'il est victime d'une erreur et demande qu'on lui représente le cadavre de celle qu'on lui reproche d'avoir assassinée. Cette demande allait bientôt recevoir satisfaction. On avait appris déjà par la femme Dumolard que son mari, rentrant chez lui dans la nuit du 26 février, lui avait remis des vêtements de femme, ensanglantés, et, à ses questions sur l'origine de ces objets, il avait répondu avec son laconisme ordinaire : "C'est une fille que j'ai tuée au bois de Communes, je vais aller l'enterrer." De longues et pénibles recherches dans le bois indiqué amenant enfin la découverte d'une fosse au fond de laquelle gît le corps d'une femme dépouillé de ses vêtements, portant plusieurs blessures à la tête, les lobes de l'oreille entièrement déchirés, et tenant dans une de ses mains crispées quelques fragments de la terre dans laquelle, vivante encore, elle a été ensevelie. L'identité du cadavre est constatée; c'est celui de Marie Eulalie Bussod.

"Amené sur le bord de cette tombe ouverte, Dumolard, pour la première fois, semble avoir perdu son assurance habituelle. Il reconnaît sa victime, il avoue que c'est lui qui l'a entraînée jusqu'au lieu où elle reçut la mort après avoir, elle aussi, subi une dernière et infâme souillure, mais il ajoute aussi que pour elle comme pour les autres, il n'a fait que suivre les instructions de complices inconnus, dont il a été depuis huit ans le pourvoyeur habituel, sans avoir jamais connu ni leur nom ni leur résidence, et sans avoir jamais reçu d'eux d'autre salaire que les dépouilles des victimes de leurs monstrueuses débauches; puis, rassuré sans doute par l'espoir insensé que ces grossiers mensonges pourraient être accueillis et diminuer la responsabilité qui pèse sur lui, il revient de nouveaux crimes encore ignorés.

"Pendant les années 1852 et 1853, trois autres filles ont été, suivant lui, dans les mêmes circonstances et à la suite des mêmes outrages, précipitées dans les eaux du Rhône, près le pont de Barri, sur le territoire de la commune de Neyrone. Il a reçu plus tard leurs dépouilles des mains de leurs assassins, bien qu'il n'ait pris part qu'à un de ces attentats. Un sort semblable était de son propre aveu réservé à Marie Pichon, entraînée par lui sur la colline de Cote encrose, pendant la nuit du 26 mai ; mais au moment de la livrer, poussé par un dernier sentiment de commisération, il aurait profité de l'absence de ses complices pour faire évader Marie Pichon en l'effrayant, sans négliger toutefois de recueillir les effets abandonnés par elle lors de sa fuite, et notamment la malle déposée par lui à l'avance dans le champ de colza.

"L'énoncé fidèle d'un pareil système de défense en est la meilleure réfutation. Aussi, après les aveux arrachés à l'accusé lui-même, par l'évidence des charges réunies contre lui dans cette longue série de crimes embrassant un espace de près de huit ans, six victimes auraient trouvé la mort après d'infâmes souillures. Neuf autres ont miraculeusement échappé aux tentatives dont elles ont été l'objet, mais quatre d'entre elles n'ont pu fuir sans laisser aux mains de l'accusé leur argent et les autres dépouilles qui avaient excité sa convoitise. L'innombrable quantité de vêtements et autres effets non encore reconnus et saisis au domicile des accusés, les habitudes de Dumolard, son existence oisive et nomade, la constante périodicité de ses courses nocturnes révélées par les voisins et par sa femme elle-même, tout démontre que l'énumération qui précède est loin d'être complète, et que les poursuites dirigées contre lui, tout en mettant fin à une suite de forfaits peut-être sans précédent, n'ont pu les dévoiler tous aux regards de la justice.

"Quant à la femme Dumolard, si la participation directe aux attentats commis par son mari ne peut être que soupçonnée, il n'en saurait être de même de sa complicité dans les vols dont ils ont été précédés et dont elle a constamment profité. Elle a connu les meurtres des victimes dont elle a lavé les dépouilles ensanglantées; elle a porté leurs vêtements qu'elle a façonnés à son usage; elle a démarqué elle-même le linge et les hardes qu'elle recevait des mains de son mari; elle a aidé ce dernier à détruire les objets compromettants, et notamment la malle et les effets appartenant à Marie Pichon.

"Après l'arrestation de Dumolard, elle a spontanément fait disparaître ou cherché à dissimuler les pièces à conviction restées dans son domicile; elle a été, en un mot, jusqu'à la dernière heure, la confidente et l'associée de l'homme dont elle était la digne épouse. Les propos tenus par elle dans sa prison ne peuvent laisser sur ce point aucun doute : "J'ai déjà trop parlé, disait-elle à la fille Issard, une de ses codétenues; ils ne sauront plus rien. Il en existe encore deux autres, mais l'une est au bois de....., l'autre....., ils ne la trouveront pas. J'ai caché l'argent." A la même époque, en présence du même témoin, quelques paroles ont été furtivement échangées entre les deux accusés : "Coquine! disait Dumolard à sa femme, que n'as-tu pas fait? si j'en disais autant que toi, on te couperait le cou comme à moi.—Sois tranquille, disait l'accusée, ils en savent déjà trop; ils ne sauront plus rien."

Tels sont les faits à raison desquels comparaissent devant le jury du département de l'Ain le Martin Dumolard, dit Raymond, âgé de cinquante et un ans, né à Tramoyes, arrondissement de Trévoux, cultivateur, demeurant avant son arrestation à Dagneux, arrondissement de Trévoux ;

Et Marie Anne Martinet, femme Dumolard, âgée de quarante-sept ans, née à Cordieux, arrondissement de Trévoux, journalière.

Le procès, commencé le 29 janvier, s'est terminé le 2 février, par la condamnation à mort de Dumolard et celle de sa femme à vingt ans de travaux forcés.

Décédé, hier à quatre heures et demie de l'après-midi, M. DE [illegible] GARDNER, âgé de [illegible] [illegible]

Décédé, hier matin, à 10 heures, à l'âge de 18 ans, PHILOMENE DALCOUR. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à quatre heures et demie P. M. Le corps est exposé chez sa mère, rue des Ursulines, No 142, entre les rues Bourgogne et Rampart.

Service funèbre.

Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale St Louis, SAMEDI, le 12 avril 1862, à sept heures et demie du matin, pour le repos de l'âme de feu LOUIS CHAUMET. Les amis et connaissances des familles Chaumet et Boutinon, sont respectueusement invités à y assister.

De la part de sa famille.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS

Mardi soir, 8 avril 1862.

COTON—Aucune transaction.
TABAC—Il n'y rien été annoncé.
SUCRE—Quelques petites ventes à des prix trop irréguliers pour que nous en donnions un tableau.
MELASSE—700 barils à 17@18 la fermentée et 20 cts le gallon de recuite.
MAIS—1000 sacs aux prix du tarif.
PORC—Détail, $45 @ $50 le baril de mess.
BŒUF—Détail $31 50 le prime et $37 50 le baril de mess.
WHISKY—Vieux Bourbon et Monongahela en détail $1 75 @ $2; rectifié fait de rhum de la Louisiane, $1 00 @ $1 20 le gallon.
RHUM—Rhum de la Louisiane au détail $1 00 le gallon.
BACON—Vente en gros et en détail aux prix du tarif.
GRAISSE—De petites transactions aux prix du tarif.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 8 avril 1862.

Arrivés hier, 155 bœufs du Texas, 127 porcs, 320 moutons et 117 veaux. Vendus 171 bœufs du Texas, 75 porcs, 327 moutons et 84 veaux—stock qui reste à vendre, 120 bœufs de Texas, 336 porcs et 236 veaux.
Bœufs de l'Ouest par livre, net, 11@15 cts.
Bœufs du Texas, 1re qualité, par livre net 12 cts.
" " 2e qualité, " " 10 cts.
" " 3e " par livre, net 8 cts.
" " Inférieurs par tête $30@40.
Porcs, par 100 livres, gross, 12 cts.

ATTENTION.

MM. McCerren & Landry vendront, aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs—Deux maisons en bois dans le Premier District ; un terrain au dans la rue Nayades ; une maison en briques, à étage, et trois terrains aux dans la rue Thalie ; trois terrains à Jefferson City ; deux esclaves dont l'un est excellent artimeur et drayman ; plusieurs autres esclaves. Voir l'annonce.

NOTICE SPECIALE.

Bureau du Maréchal-Prévôt, 4ème District.

Nlle-Orléans, 9 avril 1862.

A partir d'aujourd'hui, les heures pour la vente des boissons enivrantes seront de neuf heures A. M. à trois heures P. M. Aucune vente ne sera effectuée, avant ou après les heures indiquées, sans une permission spéciale des inspecteurs.

9 av— H. D. OGDEN, maréchal-prévôt.

Avis du corps médical de réserve de la Nouvelle-Orléans.

M. le docteur James Jones, président du corps médical de réserve, après avoir détaché hier plusieurs des membres de cette société pour porter assistance aux troupes louisianaises et confédérées réunies à Corinth, jugeant nécessaire d'y envoyer de nouveaux secours, a choisi les docteurs Chastant, A. Kohn, Scratchley, Aufour et Ed. Martin pour se rendre immédiatement aux hôpitaux de ce corps d'armée.

Le départ de cette délégation devant avoir lieu par le convoi de 5 heures du Jackson Railroad, les familles de la Nouvelle-Orléans qui désireraient envoyer soit des lettres ou autres effets tels que linge, draps, chemises, chaussures, etc., sont priées de les adresser au domicile du docteur JAMES JONES, encoignure Camp et St-Joseph. 8av—1

Société pour secourir les soldats malades et blessés.

Les membres de cette société sont priés d'assister à une assemblée qui aura lieu vendredi, 11 du courant, à 1 heure P. M., dans la salle de la société, Bourse de la Bourse, rue Royale. JAMES P. FREERT, Président.

8avril—3

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

Nlle-Orléans, 4 avril 1862.

Le 7 du courant, à l'élection annuelle de Directeurs de cette Compagnie, ont été nommés élus—

John Pemberton, G. Miltenberger,
S. O. Nelson, J. Ménard,
Geo. Connolly, David Urquhart,
S. P. Veerain, J. N. Niven,
C. M. Slocomb, M. Puig,
P. Maspero.

9 avril—10f CHS LESASSIER, Secrétaire.

AVIS.

Le porteur de deux billets tirés et endossés par moi, pour la somme de $750 chacun, payable à l'ordre de M. [illegible] datés du 20 juillet 1860, payables à douze et dix-huit mois de date, à la Banque d'Amérique, ayant été perdus, est prévenu que le paiement en a été arrêté. Il sera récompensé en les rapportant à mon magasin, No 51, rue St Charles. Le dernier billet n'ayant pas été demandé à ladite Banque d'Amérique.

8avril—6 J. H. W. LEHDE.

Avis.

Le porteur d'un billet de $750, tiré et endossé par Thos L. Bayne, échéant du 6 avril 1862, [illegible] à Havane et une hypothèque sur une maison et un terrain dans la rue Carondelet—est prévenu de le présenter, pour être payé, à Havane à Norwood, rue Camp, No 86, encoignure Commune. Car si non sans du [illegible]

Nlle Orléans, 7 avril 1862. 8 avril—6

$50 de gratification.

CAVALERIE

Pour la durée de la guerre.

Je suis autorisé, par le département de la guerre, à former une compagnie de cavalerie pour le service. Chaque homme devra fournir son cheval. Le Gouvernement donnera [illegible] pour l'usage et le risque du cheval et donnera de même $50 de gratification à ceux qui [illegible]

On paie une gratification de cinquante piastres à l'entrée en service. S'adresser, tous le moment, à SAM. McCUTCHON, Au Bureau de Poste de M Carbon, [illegible]

8 avril—10f

Le soussigné annonce à ses amis et au public qu'il a joint aux occupations de sa profession d'avocat, la traduction de tous les documents légaux, politiques ou commerciaux, du français en anglais et de l'anglais en français. Les informations à la Législature et aux autorités lui seront [illegible] grande et [illegible]

8avril—6f L. ZYNA, Bureau rue Toulouse No 47

Charpentiers ou Menuisiers.

On a besoin de deux ou trois CHARPENTIERS ou MENUISIERS, pour un travail dans l'intérieur d'un atelier. H. NELSON Jr., 51 rue des Magasins.

8 avril—3f

Demande de fabricants de formes de chapeaux.

On demande plusieurs fabricants de formes de chapeaux, deux jeunes garçons, 1 homme et 12 femmes. On demande également deux bonnes modistes. S'adresser à l'encoignure des rues Dryades et Thalie.

Jambons, plats côtés et épaules.

JAMBONS, Plats côtés et épaules à vendre aux prix du gros pour le compte du Comité de Salut public. HARRIS, HERCIER & Co., Rue Tchoupitoulas, No 71, coin à [illegible]

7avril

AVIS.

On a besoin dans un magasin de CHAPELLERIE de deux jeunes garçons de dix-huit ans, parfaitement recommandés. S'adresser à FIQUET & BOUVET, No 13 rue du Camp.

Chapeaux de paille d'Italie !

6 CAISSES chapeaux de paille d'Italie, à vendre par BERNARD TURPIN, No 65, rue Vieille-Levée.

7avril—3t

Maison à louer.

Le haut de la maison de l'encoignure Chartres et Canal. S'adresser au rez-de-chaussée à DESSOMMES BROS.

3 avril—6f

Avis aux bateaux à vapeur.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1862.

TOUS les bateaux à vapeur et autres bâtiments quittant le port de la Nouvelle-Orléans, via le fleuve Mississipi, sont prévenus que le lieutenant N. McILREEVY, dans le Premier District, et le sergent J. K. HOLLAND, dans le Deuxième District, sont nommés inspecteurs de passeports du fleuve. L'inspection aura lieu sur le wharf ou sur le fleuve, au gré de l'inspecteur, immédiatement avant le départ de chaque bateau.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres qui prendront des passagers de la Nouvelle-Orléans sans qu'un inspecteur ait approuvé leurs passeports ou qui violeront un ordre quelconque des Maréchaux prévôts seront punis sévèrement.

M. M. SPOFFORD, Maréchal-prévôt du Premier District.
CYPRIEN DUFOUR, Maréchal-prévôt du Deuxième District.

4av

Gratification de $75.

Le soussigné donne en ce moment, sous le nom de "Buckner Avengers" une compagnie de volontaires pour la durée de la guerre. Il reçoit quelques hommes à pied et leur paiera le transport, l'uniforme et les vêtements. S'adresser au bureau de Hewitt, Morton & Co, rue de la Commune, No 151, ou lieutenant Ben. Sland.

Capt. R. M. HEWITT, Rue de la Commune, No 151.

4av—6

Etats Confédérés d'Amérique.

Département de la guerre.

Richmond, 19 mars 1862.

Au Colonel J. C. Denis.

VOUS êtes respectueusement référé à la circulaire suivante de ce Département. Vous êtes autorisé, en vertu de cette circulaire, d'enrôler des volontaires au service, par un ou par compagnies, pour la durée de la guerre et ils seront organisés en un régiment d'infanterie dès qu'un nombre suffisant de compagnies seront engagées.

Respectueusement, J. P. BENJAMIN, Secrétaire de la guerre.

En vertu de cette autorisation, j'ai ouvert mon bureau dans la rue de la Commune, No 138, au rez-de-chaussée, où je me tiens journellement. Les compagnies seront envoyées au camp de suite.

Les recrues, en escouades et individuellement, seront reçues, habillées, nourries et envoyées au camp, lorsqu'elles seront organisées en compagnies.

Une gratification de cinquante piastres est payée immédiatement.

Le régiment se rendra au siège de la guerre dès qu'il sera formé. Colonel J. C. DENIS.

Savril—6f

Aux Bijoutiers, Dentistes, Doreurs et Plaqueurs.

F. WALLACH, affineur d'or et d'argent, essayeur et fondeur, annonce au public qu'il achète toutes les lavures, rognures et cendres, le vieil or et le vieil argent.—Bureau : rue du Canal, No 97, Atelier : rue du Cirque, No 117. Les personnes qui habitent la campagne peuvent s'adresser à lui par l'entremise de Mr. S. MARX, rue du Canal, No 97, importateur et marchand de montres, bijoux, &c. 18 mars—1m

A louer à très bas prix.

Une maison à quatre appartements avec galerie et balcon, située rue Tréme, entre Bayou et Quartier. S'adresser rue Tréme, No 172. 1er av—6f

A vendre ou à louer.

Une résidence d'été, située sur le Lac, connue sous le nom de Hôtel Gelpine, dans la ville de Lewisburg. Pour plus de détails, s'adresser à Paul Leeds, No 16, rue Toulouse. 7 avril—1m

Tonnellerie du Sud,

Au coin des rues Nouvelle Levée et St-James, Premier District.

BARILS à whisky et à rhum et tous genres de barils conformes, aussi barils à mélasse. Les ordres laissés chez MM. A. Carrière & Cie, rue Vieille-Levée, No. 97, seront promptement remplis. GAVINO LEGDA, Chantier de Morrato.

Confitures et gelées de fruits !

CONFITURES D'ORANGES, citrons et chadèques, gelées de framboises, de groseilles, de fraises, de pommes, de coings, &c., à vendre en détail A 25 CENTS LA LIVRE.

Aussi—JUS DE FRUITS, oranges, limons, fraises, framboises, groseilles et mûres.

Par ERNEST TURPAN, No 60, rue Vieille Levée.

7 av—8

RHUM ET ALCOHOL.

RAFFINERIE de la Louisiane. Constamment en main une quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LEBLANC, 17 et 18, rue Toulouse.

11 fev—

VIN—1000 caisses de 12 bouteilles, No 1 1/2 de vin de Bordeaux, qualité supérieure, à vendre par [illegible]

Théatre d'Orléans.

Représentation du Jeudi 10 avril 1862, par les artistes réunis en société—première représentation de LA FEMME DE TURQUIE—Opérette en un acte, paroles et musique de M. [illegible] Poulloe [illegible] jouée par MM. Dubois, Jolly et Mlle Maillet—Les MÉMOIRES DU DIABLE—Comédie vaudeville en 3 actes.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—Rue St Charles—Pour une semaine seulement—LES SŒURS REIGNOLDS et LA FAMILLE TESPIENNE, venant de Charleston, C. S.

MERCREDI, 9 avril.

Première représentation de NAVAL ENGAGEMENTS, comédie en 2 actes, écrite expressément pour elles par D. Ottolin qui, de Charleston, la petite Fanny paraît dans trois différents rôles.

Ouverture et morceaux choisis exécutés par leur brillant orchestre.

Danses et Chants.

Grande cantate patriotique "We Conquer or Die". Chant comique du Petit Isocco, "Tippity Witchit."

Entrées—50 cents; personnes de couleur 25 cents.

Les portes ouvertes de 6 à 8 heures. 9avril—6

Nouvelle-Orléans, 5 avril 1862.

UN Assaut d'armes sera donné, publiquement par les professeurs Koch et Abadie, secondés par plusieurs amateurs de cette ville, dans la salle du bal St Charles, à Alger, au profit du Monde Général de Sauveté de cette ville, dimanche 13 du courant, à 11 heures du matin. Prix d'entrée, $1. On peut se procurer des billets dans les différents lieux publics d'Alger. 8avril—

Comité de secours pour les Volontaires.

Hôtel de Ville, salle No 13.

Nlle-Orléans, 5 avril 1862.

A la dernière séance du Conseil de Ville, le comité fut autorisé à étendre l'enregistrement des familles de Volontaires, de manière à inclure "toutes les familles de ceux qui sont au service de l'Etat dans les camps."

Il inscrire sur le livre de paie, les noms des mères et des sœurs de volontaires au service actif, toutes les fois que le comité aura des preuves que ces personnes étaient soutenues par des volontaires et sont dans le besoin.

Les personnes intéressées doivent s'adresser au comité dans le ward que les membres habitent.

1er Ward—Dans la rue Dryades, No 391, de 6 heures à midi—comité, E. Cott, S. A. Kingland, M. Gordon, Jr.

2me Ward—Chez F. Aiskin rue Apollon, No 312, de midi à 3 heures—comité, J. M. Laborde, F. Aiskin, Thompson Greenfield.

3me Ward—A l'Hôtel de Ville, salle No 13, de 10 heures à midi—comité, Gérard Stith, T. W. Sothick, Wilkinson Bogart.

4me Ward—Chez Jules Bénit, rue Bourbon, No 86, de 10 à 2 heures. Comité, Jules Bénit, Dr Ches Delery, Aug. Delacour.

5me Ward—Chez Oscar Fabin, à l'encoignure des rues Villere et Ste-Anne, de 10 à 3 heures. Comité, Dr O. Robin, Lafayette Guyol, Jules Cassard.

6me Ward—Chez J. A. D'Hémécourt, rue Royale, No 17, 10 à 3 heures. Comité, L. E. Forstall, Fréd. Conrades, J. A. D'Hémécourt.

7me Ward—Comité, Frajus Reichenayder, Alexis Robert, W. C. C. Claiborne.

8me Ward—Au bureau de la succursale de la Compagnie d'Assurance des Marchands à l'encoignure des rues Carondelet, Champs Elysées, de midi à 3 heures. Comité, S. P. Delaborre, S. L. Robertson, juge T. M. Kennedy.

9me Ward—Dans la rue Louisa, No 56, de 7 à 9 heures. Comité, J. Maglond, Emile Tabary, O. De Feriet.

10me Ward—Au bureau du capitaine Juge de Paix, rue des Magasins, entre les rues St André et Josephine, de midi à 3 heures. Comité, Ches Mensman, E. A. Patterson, A. D. Kelly.

11me Ward—Chez D. T. Glenn, à l'encoignure des rues Washington et Bacchus, de midi à 2 heures. Comité, Jas H. Huckins, D. T. Glenn, E. Macpherson.

GERARD STITH, président.

J. B. DELAVIGNE, secrétaire. 7 av—3t

TARIF SUPPLEMENTAIRE.

Grain.

En gros, ne devant pas dépasser $1 40 par boisseau.
En détail, " " 1 50 "

Foin de l'Ouest.

En gros, ne devant pas dépasser $65 par tonneau.
En détail, " " 70 "

Gros gras et autre foin du Sud

En gros, ne devant pas dépasser $45 par tonneau.
En détail, au taux de $50 "

Par ordre du bureau des Maréchaux-Prévôts
H D OGDEN, V. BURTHE, CYPRIEN DUFOUR, P. SOULE, N. TREPAGNIER, M. M. SPOFFORD.

Nlle-Orléans, 7 avril 1862. 7 avril—5t

COMITE DE SALUT PUBLIC.

Nlle-Orléans, 5 avril 1862.

AVIS est donné que M. P. M. HATCH, collecteur du port, recevra dorénavant les dons volontaires faits par les citoyens, et que le capitaine H. J. RAPHAEL du Département d'Artillerie, recevra le vieux fer et les planteurs et de leurs propriétés communicant au gouvernement. GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

8mars—1m

Quartier Général du T. de la L.

Bureau du major général, Nlle-Orléans, 8 avril 1862—Ordre spécial No 186—Les certificats délivrés par les commissaires et contrôleurs pour les comptes de [illegible] commandant le régiment de [illegible] Louisiane [illegible] par ordre No 44 en date du [illegible]

Par ordre du Major Gal Comm. W. J. LEWIS, aide-de-camp.

Vétérans Français.

Les membres de cette compagnie sont requis de se réunir ce soir, à 8 heures, à la nouvelle caserne, rue Esplanade, [illegible] Bienville et Conti, au Bureau, chez MM Fourès & Renard, [illegible] communication importante. F. PICARD.

7avril—1f

Artillerie Volante.—On demande quelques jeunes gens patriotiques pour remplir les cadres du "Réponse" (compagnie) des Confederate Guards, à la demande du major-général Sterling Price, du Missouri. Un [illegible] de la compagnie est établi au coin des rues Tchoupitoulas, No 36, entre les rues St Joseph et Delord, au premier, et à l'encoignure des rues Jackson et Rousseau, Deuxième District.

JOHN F. McMILLEN.

N. B.—J'ai nommé pour le compagnie d'Artillerie légère Hannibal les officiers suivants: CHARLES FIQUET Jr., capitaine. JOHN C. COFFLEY Jr., 1er lieut. act. JAMES LAFOREST, 2e [illegible]

8 avril

Nouvelle-Orléans, Avril 7 1862.

Bataillon de Défenseurs de la Louisiane.—En la reunion tenue en cette date par élire les officiers de ce bataillon, a été réélu capitaine de la Compagnie de ce corps. [illegible]

Artillerie d'Orléans, Compagnie de Réserve, Batterie No 2—Les membres de cette compagnie se sont convoqués pour se réunir à leur local, MERCREDI prochain, 9 du courant, à 5 heures précises P. M.

Par ordre du capitaine A. Chiapella. W. GERARD, sergent-major.

8av—1f

OFFICIEL—Par le Gouverneur.

Quartier-Général de la milice de la Louisiane—Bureau de l'Adj. Général, Nlle-Orléans, 4 avril 1862. ORDRES No 4-7.

Toutes les compagnies de volontaires armés, dans les limites des différentes brigades, recevront l'ordre de se rapporter au quartier général sans délai.—Par ordre de THOS O. MOORE, Gouverneur et commandant en chef. M. GRIVOT, Adj. et Insp. Général.

7 avril—3

Etats Confédérés d'Amérique.

Nlle-Orléans, Louisiane, 7 avril 1862.

Ordre spécial No 78—XXXI—Tous ceux qui sont employés à l'Arsenal des Etats-Confédérés en qualité d'artisans et d'hommes de peine et ayant des exemptions de service militaire signées du capitaine Richard Lambert, A. des E. C., commandant l'Arsenal, sont exemptés de tout service.

Par ordre du major-général Lovell, J. G. PICKETT, A. A. G.

8av—6f

RUM DE BARATARIA.

Le soussigné a actuellement en main à sa distillerie, du rum et de l'esprit neutre. Les personnes désireuses d'avoir l'une ou l'autre qualité, en quantité, soit 20 barils ou plus, peuvent envoyer leurs ordres à son bureau et ils seront remplis quelques jours après. Le rum ordonné sera délivré sur la Levée, au pied de la rue Toulouse. Prix accommodant. L. MILLAUDON, 114, rue Bourbon.

8av—8f

Nourrice.

On demande une nourrice française, ou créole française, saine, bien portante, et une nourrisson. S'adresser à Mme T. L. Bayes, No 138, rue Girod.

8 avril—3

Demande d'une Brodeuse.

UNE très bonne BRODEUSE en genre plumetis, trouvera de l'occupation à demeure au mois ou à l'année, en s'adressant au bureau du journal, aux initiales E. M. Donner son adresse et quelques références. 8avril—3f

Demande de cordonniers.

On demande dix cordonniers pour chaussures de dames. Ils recevront les plus forts gages. S'adresser dans la rue Dauphine, No 30. 7 avril—6

Un cheval est entré dans mon écurie SAMEDI dernier, vers huit heures du matin. La personne qui il appartient peut venir le réclamer chez moi, encoignure Esplanade. TOURANGE

AVIS AU PUBLIC—L'Association Générale, Fraternelle et Egalitaire des Ouvriers Boulangers, de la Nouvelle-Orléans, a fait l'ouverture de son premier établissement DIMANCHE MATIN, 6 du courant. Son siège se trouve rue d'Orléans entre Prieur et Roman. L'Association s'est donné au public du pain d'AUSSI BONNE QUALITE que les autres établissements, et au poids prescrit par le tarif. Le public voudra bien lui accorder un encouragement dont elle sera du reste se rendre digne. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance sont priées de lui faire parvenir leur adresse; elle s'empressera de répondre à leurs demandes. 5av—sul3

AVIS.

LES personnes qui désirent envoyer des lettres ou des paquets à leurs amis du Bataillon des Gardes d'Orléans, major Querouze sont informées que les soussignés les expédieront deux fois par semaine, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à midi. QUERROUZE BROS., Rue St Louis, Nos 10 et 12.

7avril—6

NOTICE.

La société existant entre les soussignés et M. Van Fossen a été dissoute, M. Van Fossen se retirant, le 1er mai 1861. La liquidation des affaires est dirigée par les soussignés, qui continueront le même genre d'affaires, sous la raison sociale de C. A. Barrière & Frères. C. A. BARRIERE. F. G. BARRIERE.

7avril—1m

LIQUIDATION

A GRAND RABAIS.

CONFECTIONS—Manteaux, mantelets, châles, DENTELLES—Mantelets, volants, manchettes, parures, cols, collettes, barbes, dentelles, bandes et entredeux.
CHANTILLY—Pointes, châles, volants, barbes, dentelles, cols, voilettes, parures, garnitures.
GUIPURES—Pointes, cols, pèlerines, volants (noir et blanches) bandes et entredeux.
CAMBRAY—Pointes.
VALENCIENNES—Cols, parures, bandes et entredeux, bonnets, &c, enfants.
BRODERIES—Parures, cols, châles, manchettes, bandes, et entredeux, robes et robes de [illegible]

EDMOND FROIDEVAUX, No 52, rue de Chartres.

7avril—1m

A VENDRE.

Une propriété située sur le Canal Carondelet, comprise entre les rues Prieur, Johnson et St Pierre, renfermant seize terrains (avec un grand chantier) connue jadis sous le nom de "Dopolity Saw Mills". Elle est louée actuellement à raison de cent piastres par mois pour une distillerie. Pour le prix, &c, s'adresser à J. B. DENEGRE, A la Banque des Citoyens.

14 mars

A vendre à Pascagoula.

Une jolie propriété, située à l'encoignure des rues Marigny et Urquhart, et mesurant 160 pieds de face à la rue Marigny, sur une profondeur de 160 pieds et face à la rue Urquhart; maison de maître, cuisine, chambres à domestiques, remise, écurie, puits, citerne, un beau jardin parfaitement cultivé, &c. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. [illegible]

Bureau des Maréchaux-Prévots.

TOUT commerce ou circulation de papier tendant à créer l'alarme ou dans l'esprit public, ou autrement à causer de la gêne, sera regardé comme preuve d'hostilité envers le gouvernement et sera traité d'une manière sommaire.

P. SOULÉ, GEO GARR, V. BURTHE, M. M. SPOFFORD, C. DUFOUR, H. D. OGDEN, N. TREPAGNIER.

1 avril

Bureau des Maréchaux Prévots.

IL est interdit à tous maîtres de bateaux à vapeur en dehors de la commerce, de prendre des blancs pour le service du port. Il leur est enjoint de renvoyer, sans délai, les blancs qu'ils peuvent avoir maintenant à leur service.

Les capitaines, commis, seconds, charpentiers, pilotes, ingénieurs, sont les seuls blancs qui puissent être employés sur les bateaux à vapeur.

N. TREPAGNIER, P. SOULÉ, C. DUFOUR, M. M. SPOFFORD, V. BURTHE, Geo GARR, H. D. OGDEN.

1 avril

Bureau des Maréchaux-Prévôts.

Nlle-Orléans, 27 mars 1862.

LE TRAFIC DE L'OR ET DE L'ARGENT pour les billets des Etats Confédérés d'Amérique est, par le présent, expressément défendu.

Les délinquants seront promptement et sévèrement punis.

Par ordre du Bureau.

N. TREPAGNIER, H. D. OGDEN, M. M. SPOFFORD, VICTOR BURTHE, CYPRIEN DUFOUR, PIERRE SOULE.

28 mars

Bureau des Marechaux-Prévots.

I. Les maisons de jeu sont prohibées expressément.

II. Les clubs, boutiques, salons d'huîtres, et tous magasins, sauf les pharmacies, seront fermés à 8 heures précises du soir, à partir de ce jour.

Nouvelle-Orléans, 30 mars 1862.

P. SOULÉ, M. M. SPOFFORD, CYPRIEN DUFOUR, H. D. HOGDEN, N. TREPAGNIER.

31 mars

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Nlle-Orléans, 30 mars 1862.

AVIS est donné aux capitaines de bateaux à vapeur que le Comité n'allouera que quatre piastres ($4) par tonneau de fret transporté à la Nouvelle-Orléans.

31 mars—1m GEO. C. LAWRASON, secrétaire

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Nlle-Orléans, 30 mars 1862.

AVIS est donné aux planteurs et aux personnes qui donnent du vieux fer au gouvernement, que les fonds de vieilles chaudières à sucre, les barres de grilles et tout le fer qui ayant été brûlé ne vaut rien, ne doivent pas être envoyés en ville.

31 mars—1m GEO. C. LAWRASON, secrétaire

COMITE DE SALUT PUBLIC.

Nlle-Orléans, 29 mars 1862.

AVIS est donné que M. JOHN T. MOORE, de la Presse à coton Alabama, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Robin, est chargé par ce comité et le Général commandant ce département, de recevoir le vieux cuivre et le vieux fer, les cloches, &c, que les planteurs et les citoyens donneront au gouvernement.

M. Moore se chargera de donner des reçus et d'acquitter le prix du fret. GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

30mars—30

Etats Confédérés d'Amérique.

Extrait—Quartier Général du département No 1—Nlle Orléans, 24 mars 1862.

ORDRES spéciaux No 68—XXVIII—Les maréchaux prévôts n'étant aperçu qu'il leur était impossible d'administrer le serment d'allégeance dans le nombre de jours fixé par l'ordre général No 11, l'époque est prolongée au 10 avril 1862.

Par ordre du major général Lovell, Ed A. PALFREY.

24 mars

(EXTRAIT.)

Etats Confédérés d'Amérique.

Quartier général du Département No 1.

Nlle-Orléans, 21 mars 1862.

ORDRE SPECIAL No 64.

XIV—M. GEORGE GARR est nommé maréchal-prévôt de la paroisse Plaquemines, et sera obéi et respecté comme tel. Il entrera de suite en fonctions.

Par ordre du major-général Lovell, Ed. A. PALFREY, major et A. A. G.

22mars

Etats Confédérés d'Amérique.

Quartier général du Département No 1.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1862.

ORDRE SPECIAL No 64.

II—Il est ordonné que les ouvrages situés au-dessus de la ville soient nommés Fort John Morgan, en l'honneur de l'héroïque jeune Kentuckien.

Par ordre du major-général Lovell, J. G. PICKETT, Asst. A. Gén.

22mars—6f

PAUL TRICOU & FILS,

No 13, rue Conti,

Entre Chartres et Vieille Levée.

Ont ajouté à leur assortiment de chapeaux feutre français, un grand assortiment de chapeaux de paille d'Italie blancs, gris et bruns de différents prix pour hommes, cadets et enfants. Chapeaux de Panama. Chapeaux de palmier pour hommes et cadets. Chapeau de Campêche fins et pour nègres. Parapluies de coton. 5avril—6

Avis aux Modistes.

UN grand assortiment de chapeaux de paille, garnis et non garnis, capotes en soie et en paille. Bonnets Andalous et autres formes de fantaisie pour dames. Aussi des rubans, garnitures, soie et crêpe pour dames. A vendre par PAUL TRICOU & FILS, No 13, rue Conti, entre Chartres et Vieille-Levée.

5 avril—6

Perdu,

JEUDI, 3 avril, dans les chars des chemins de fer de la ville, des rues Canal et Dauphine, un BRACELET en lettres d'or [illegible] et sur le fermoir E. C. dernier. La personne qui le rapportera dans la rue Bienville, No 35 recevra une récompense libérale.

5 avril—6

Southern Engraving Establishment,

10, rue du Camp, à côté du City Hotel.

MALUS & MAURICE graveurs et imprimeurs, annoncent à leurs amis et au public, qu'ils exécutent tous genres de gravures, telles que cartes de visite, de faire part de mariage, de décès [illegible] et timbres qui sont [illegible]

M. A. Malus, de cette ville, fait part à ses amis de son association avec M. Alfred Maurice, maître dans l'art et ses dessins qu'il en a été secondé dans son [illegible]

23 mars—1m

Compagnie du chemin de fer de la Nlle Orléans et du Texas.

CETTE Compagnie est maintenant prête à recevoir des propositions pour le NIVELLEMENT, la CONSTRUCTION DES PONTS et l'EDIFICE de leur chemin, de la Nouvelle Ibérie, sur le Bayou Têche, à Orange, sur la rivière Sabine—distance de cent soixante dix-sept milles.

La voie traverse les prairies de Calcasieu, région parfaitement saine, abondant en provisions, située près des terres, d'animaux et de grains du Texas à l'abri de l'invasion ou marais impénétrables s'étendant tout le long de la côte du golfe.

C'est le seul lien qui manque à la Nouvelle Orléans pour le relier par chemin de fer au Texas et ouvrir ainsi au pays entier l'une des régions les plus fertiles du monde.

La compagnie conclura des marchés avec un ou plusieurs individus pour construire la voie en partie ou en totalité ou bloc, de mille à deux milles.

Les paiements se feront en argent et actions d'actions qu'il est d'usage de donner pour chaque classe de travaux.

Le transport, les provisions et les vêtements pour les nègres seront fournis et ce dédite.

Il y aura environ un million et demi de yards cubes d'excavation et de levée et environ trente mille pieds de pont.

Les besoins de notre communauté exigent que ce chemin soit achevé le plus tôt possible et cela sera fait. Les parties intéressées s'en souviendront.

Les communications devront être adressées à Col. A. M. GENTRY, Président, ou à E. L. HERIOT, ingénieur en chef rue de la Commune No 90, Nouvelle Orléans.

30 mars—1m

Statistique Médicale.

Enumération ci-après des résultats relatifs aux maladies chroniques et constitutionnelles, obtenus par le Dr MAILHE, rue des Remparts No 184, entre Ste Anne et Dumaine.

DANS l'espace d'environ quinze mois de résidence à la Nouvelle Orléans, ce praticien a eu successivement occasion de voir et de guérir les maladies désespérées, comme de l'estomac, du poumon et du cœur, de la peau, maraîtes et des voies urinaires, des ulcères et des fistules sans opération ; des engorgements glandulaires, articulaires et osseux, des orchites indurées, des rhumatismes et des infiltrations ædémateuses, des affections de matrice et fleurs blanches, des attaques à type périodique et comme de forme spasmodique avec agitation permanente du système nerveux, des constipations, les fièvres et des névralgies ; il a rétabli des constitutions ruinées par la saturation mercurielle ou éliminant cet agent de l'économie, fait que n'a laissé de valider un prompt retour à la santé.

Les honorables clients qui font le sujet de cette nomenclature sont présents et prêts à donner par l'entremise du Dr susnommé et autorisés, leurs informations aux personnes intéressées. 31 mars—an 3

INSTITUTION FRANKLIN,

POUR LES DEUX SEXES,

No 250, rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.

J'AI l'honneur de prévenir les familles et le public qu'en date du 1er mars 1862 j'ai pris possession de l'Institution Franklin, rue des Remparts No 250, anciennement dirigée par M. A. T. Wartemberg. Je prie les familles de bien vouloir visiter l'établissement qu'elles trouveront toujours tenu avec ordre et propreté.

M. Leroux, bien connu dans l'enseignement, s'occupe exclusivement des jeunes gens.

Rien ne me coûtera pour l'avancement de mes élèves. Pour les pensionnaires le jeudi est consacré aux ouvrages de broderies et de couture. Les classes en anglais et en français commencent à 9 heures A. M. et finissent à 3 heures P. M.

20 mars—3m—3 p La Directrice, A. ROUX

Cigares de la Havane.

CINQUANTE mille magnifiques cigares de la Havane, reçus et à vendre par ANTO COSTA, 16, rue Bonne.

Demande de Couvertures

ET DE CHAUSSETTES,

POUR LES TROUPES CONFÉDÉRÉES.

UN bon prix sera donné pour des couvertures de laine, neuves ou d'occasion. Ces couvertures sont destinées aux troupes confédérées qui sont en ce moment au service actif.

S'adresser au capitaine E. POWELL, à distant quartier-maître, au quartier général du général Lovell, rue du Camp en face la place Lafayette.

On a aussi besoin de CHAUSSETTES. 18 mars

QUARTIER GENERAL Département No 1—Nlle Orléans, 31 mars 1862—Ordre général No 17—Il est ordonné que le tabac soit ajouté à la liste des articles mentionnés dans les ordres généraux No 13, Toute déclaration à cet égard sera faite dans les cinq jours qui suivront entre les articles sujets à la même. Par ordre du major-général LOVELL. Ed. A. PALFREY, major et adj. gén.

1er av—12

Comité du Salut Public.

Nouvelle-Orléans, 26 mars 1862.

AVIS est donné aux planteurs et aux autres citoyens qui désireraient faire don au gouvernement de vieux fer, cuivre, plomb, ou de cloches, que le comité du Salut Public a nolisé le bateau à vapeur SALLIE ROBINSON pour transporter ces offrandes à la Nlle-Orléans. Le gouvernement considéré ni la gouvernement n'ont envoyé d'agents dans les campagnes pour acheter ces objets.

24 mars—1f GEO C. LAWRASON, Secrétaire

CRESCENT CITY WOOL MANUFACTORY.

DRAPS GRIS ET LAINES

A TRICOTTER, POUR L'USAGE DES FAMILLES.

LES soussignés sont prêts à remplir tout ordre qui leur sera confié dans les articles ci-dessus, et dans le plus bref délai.

Bureau pour la vente des laines F. Gaubin, No 150, rue du Canal. — Bureau pour la vente des draps H. Ortling, No 90, rue de Chartres.

F. S.—Nous achetons aussi des laines brutes, en quelque quantité, au prix du marché.

DEMANDE.

ON demande deux mécaniciens, deux serruriers, forgerons et ferblantiers. S'adresser à THOMAS GRISWOLD & Co. Rue St, entre Bourbon et Dryades

DRUGGAUX—400 caisses à vendre par AVIS BROTHERS, Rue Bienville, entre Chartres et Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

Maison confortable dans la rue Mandeville, No 84.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 12 avril 1862, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et des Encanteurs rue Royale:

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Casacalvo, Mandeville et Grands-Hommes (ou Chemin de la ville). Ledit terrain a 30 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Mandeville, sur 127 pieds de 9 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble la maison No 84, ayant trois chambres, cabinet, salon, cuisine, ayant deux chambres, deux caves, puits, &c., cour pavée &c., d'après un plan que l'on peut voir à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date à l'échéance, et en cas de non paiement à l'échéance, huit pour cent jusqu'à parfait paiement. Les billets seront être assurés et la police transférée au vendeur. L'acquéreur a le privilège de payer le tout au comptant.

L'acte de vente pardevant A. Bressard, notaire public. 9 avril

Placement avantageux. Maison en briques à deux étages, dans la rue Louisa.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

Samedi, 12 avril 1862, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Louisa, Grands Hommes, (ou chemin de fer) Clouet et Casacalvo. Ledit terrain a 31 pieds de face à la rue Louisa, sur 91 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue des Grands Hommes dont il forme l'encoignure. Ensemble la maison en briques, à étage, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée, un café; au-dessus, une grande chambre destinée pour une salle d'école et deux petites chambres; balcon en fer sur la façade et sur le côté; cuisine en briques, à étage couverte en ardoises, ayant 5 chambres; dépôt de bois; cave, lieux d'aisance, etc., cour pavée.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date à l'échéance, et en cas de non paiement à l'échéance, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée au vendeur.

L'acte de vente pardevant R. J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 avril

Succession de Pierre André Durand.—No 16 852.

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur,

Bureau, 90, Passage de la Bourse

IL sera vendu samedi 10 mai 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 mars 1862, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bienville, Douane, Gaines et Miro, désigné par le No 12 de l'îlet No 22, d'après plan dressé par E. D'Hémécourt, en date du 16 juillet 1855 et déposé au bureau de P. C. Cavelier, notaire public, lequel lot forme l'encoignure des rues Douane et Miro, mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Douane, sur 115 pieds de profondeur.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets pour la somme de $ 66 chacun, l'un au 19 juillet 1862, ainsi que douze mois d'intérêt à raison de 8 pour cent l'an et l'autre de la 19 de janvier 1863, avec intérêt à raison de 8 pour cent l'an de 19 janvier 1861 jusqu'à échéance; lequel intérêt sera payé par l'acquéreur ou outre du prix d'adjudication, et la balance comptant.

Acte de vente pardevant F. Percy, notaire public. 9 avril, 17, 24—1 et 10 mai

Ilet de valeur sur le coteau près du chemin-de Gentilly.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, Bureau, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI, 12 avril 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

Un superbe îlet de terre, bien entouré, derrière la propriété appartenant à l'Hôtel St-Charles, dans l'îlet renfermé par les rues Triton, Avenue Marigny, Abondance, Havane et Washington, lequel îlet est divisé en 23 lots numérotés 1 à 23. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de douze billets, s'élevant ensemble à $453 54 desquelles $231 39 sont dues le 27 mars 1863, et $ 3 39 dues le 27 mars 1864, et la balance moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit en billet portant 6 pour 100 d'intérêts de date et hypothèque avec privilège de payer comptant.

8avril—4

Succession de feu Furey Verret.

Vente pour opérer un partage entre les héritiers.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

JEUDI, 10 avril 1862, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, VALSAIN, nègre créole, âgé d'environ 17 ans, bon domestique de maison, ayant eu mal à la jambe.

LAURENT, nègre créole âgé d'environ 45 ans, charretier ayant une bonne tête.

Ces esclaves ont de bons sujets.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date à l'échéance et divisés en coupons, portant hypothèque sur les esclaves vendus et 8 pour cent d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement. Chaque billet portant une clause pénale accessoire. L'acquéreur aura le privilège de payer le tout comptant.

Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public. 5 avril—5

Aux amis du général Sterling Price.

AYANT l'autorisation du major général Price, autorisation endossée par le gouverneur Jackson, du Missouri, et encouragé avec bonté par le général Lovell, je m'adresse aux braves de la Nouvelle Orléans, afin de compléter [illegible] et organiser de suite deux compagnies d'artillerie légère [illegible] par le major général Price lui-même. [illegible] rue [illegible] au No 51, rue du Camp, en face de St Patrick, où les soldats pourront aller s'enrôler pour le [illegible] et tous les renseignements nécessaires.

JOHN F. McMILLEN.

REFERENCES:
L'hon. Chas Derbigny, Maj. général Lewis,
Général Grivot, C. Roselius,
L'hon. Isaac E. Morse.

N. B.—J'ai nommé pour le HANNIBAL LIGHT ARTILLERY, compagnie B, les officiers suivants: Capitaine—M. Montgomery [illegible] Premier lieutenant—Aiden McLean. Deuxième lieutenant—J. G. Maguire.

S'adresser au rue du Camp, No 151, ou dans la rue Tchoupitoulas No 36, au bas du marché Sainte-Marie, pour la gratification et les renseignements.

Aux amis du général Sterling Price.

AYANT été autorisé par le major général Price, et par le gouverneur Jackson, du Missouri, et encouragé avec bonté par le général Lovell, je m'adresse aux braves de la Nouvelle Orléans et d'autres qui peuvent souhaiter pour la somme de $50 de gratification. [illegible] bureaux [illegible] au No 51 of Fort Levee, 74, rue St Charles, où les soldats pourront s'adresser pour la prime et pour avoir tous les renseignements de conséquence.

JOHN F. McMILLIN.

Références :
Hon. Charles Derbigny, Maj Gén. Lewis,
Gén. M. Grivot, C. Roselius,
Hon. Isaac E. Morse.

N. B.—J'ai nommé pour la compagnie d'Artillerie légère d'Hannibal les officiers dont les noms suivent: Capitaine, M. M. Heron. Premier Lieutenant—Geo. O. Bourne. Second Lieutenant—A. C. Herron. Troisième Lieutenant—L. M. Kennett Jr. Quatrième Lieutenant—Samuel T. Palmer.

1avril

Savon ! Savon !

Fabrique rue d'Amour, No 300.

Entre Champs-Elysées et Marigny.

M. E. BATTIER & CO. offrent en vente QUATRE CENTS CAISSES DE SAVON SUPÉRIEUR pour famille. On peut voir les échantillons à la fabrique, ou à la Pharmacie, coin St-Pierre et Dauphine.

16mars—

Huile.

50 BARILS HUILE DE SUIF—A vendre par A. COCHRAN & HALL, Rue Nlle Levée, No 13, et rue Fulton, No 11.

29 mars—1m

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 202, rue du Camp.

Dirigée par Mme Ed. LOCQUET.

CET établissement dont les succès vont toujours croissant, a rouvert ses classes lundi, 16 septembre. La directrice engage les élèves à être ponctuelles, afin de ne perdre aucun des avantages résultant d'un cours complet.

Pour renseignements, s'adresser à la principale, rue du Camp, ou par la poste, boîte 2,186.

9 sept—

$20 de récompense.

Partie marronne vers le 15 février dernier, mon esclave DOLLY, teint noir, âgée d'environ 45 ans, taille élancée, pommettes saillantes, yeux enfoncés. Elle travaillait à la crêmerie Bellevaut de partie. La personne qui la ramènera à C. F. Hatcher, rue Gravier, No 120 recevra la susdite récompense.

16mars— JAMES LINDSEY.

RHUM !

RHUM de la Louisiane, de notre fabrique, constamment en main.

A vendre par J. & J. TARDOS, 14 mars—1m 46, Vieille Levée.

Le comité de Salut public

ANNONCE qu'il a conclu des arrangements avec les maisons suivantes qui ont généreusement offert de vendre, pour le comité, au prix, son riz, &c., aux prix du tarif, en assez petites quantités que les pauvres en aient besoin.

AVET & BRO., à l'encoignure des rues Vieille Levée et Bienville.

W. A VIOLETT & Co, Nos 40, 34, 36 et 55, Nouvelle Levée.

Riz, par tierçon, 7 1/4
" au détail, 7 1/2
Farine, par sac, $7 50
Pois, par boisseau, $1 75

Par ordre du comité d'approvisionnement.

26 mars BY LONSDALE

Moulin à coton de Lane.

Jefferson City, (Le).

FABRIQUE de fil de coton, ouate et coton à ouate. Le fil de coton sera mis sur commande, en paquets simples et en numéros assortis 5@12

Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle Orléans.

L. N. LANE, Propriétaire.

29 nov—7m

HUILE DE CHARBON

Et huile pour graisser les machines.

A vendre en gros et en détail à raison de $1 50 le gallon l'huile à graisser, et $3 l'huile de charbon, par C. ESPINOLA, Parfumeur, 130 rue de Chartres, entre Ste Anne et Dumaine

1mars—sm1 3

L. C. Barbier & A T Wartemberg,

Importateurs et fabricants de [illegible] et de cigares, Rue Front Levée No 37 et [illegible]

17 mars

Bureau du Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Alger, 21 mars 1862.

LES convois de passagers n'arrêteront régulièrement à Gretna et aux autres stations dans la paroisse de Jefferson.

Il ne sera permis à personne, dans une circonstance quelconque, de prendre passage sur les convois de fret.

Toute personne qui ne sera munie d'une carte quiconque dans la paroisse de Jefferson, par le conseil de cette ville ou la police, doit avoir un passeport du maréchal prévôt de son district.

26 mars A B SEGER, Surintendant

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE en quantités, au prix des cotonniers.

Les ordres laissés au comptoir seront promptement remplis. A. PEPIN, agent, 82 Canal.

A vendre, 1000 caisses de [illegible] 21 nov—

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a transféré sa manufacture de linge [illegible] dans les locaux de M. P. O. Payne, rue du Canal No 72, entre Camp et Magasins. ED DUFORESSIERS

30 mars

POMMADES.—4 caisses pommades de diverses qualités et odeurs à vendre par PAUL JUGE & FARDY, 43, rue de la Vieille Levée.

RAFFINERIE A LA VAPEUR, DU CRESCENT CITY.

SUCRE EN PAINS, SUCRE CONCASSÉ, PULVÉRISÉ, GRANULÉ et CLARIFIÉ.

Mélasse et sirops doublement raffinés.

Ils vendent tous les articles que les villes du Nord.

A. THOMSON & Co., Rue Tchoupitoulas, No 82.

VENTES A L'ENCAN.

15 caisses souliers Brogans et chaussures pour l'armée.

PAR G. LEAUMONT, BLANCHE & CO.

MERCREDI, 9 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 69—

10 caisses souliers Brogans 9,13.
AUSSI:
5 caisses chaussures pour l'armée.
Conditions comptant.

Vente sans Réserve.

Marchandises sèches, Linge fait, Chemises et Chapeaux.

PAR HENRI SAMORY.

G. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 10 avril, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan, aux Nos 65 et 67, rue de la Vieille Levée—

Un grand et bel assortiment de marchandises sèches et autres, linge fait, chemises et chapeaux. Conditions—Comptant.

9avril

PAR R. B. SYKES.

Samdoux. Samdoux.

JEUDI le 10 du courant, à 10 heures, il sera vendu à son encan d'encan rue des Magasins No 36, pour le compte de qui il appartiendra—

38 tierçons saindoux, plus ou moins.

Immédiatement après—Groceries, provisions et liqueurs. 9avril—M

Groceries, Vins, Liqueurs, Papier à imprimer, Drogues, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

JEUDI 10 avril 1862, à 10 heures A. M. il sera vendu à l'encan, au magasin No 35, rue de la Vieille Levée.

Une facture de vins de Bordeaux de Binde & Co.

285 caisses "Pontet Canet," Château Léoville, Château Larose, Château Margaux, Haut Sauternes, &c. &c.

30 caisses vin du Rhin supérieur, Rocheberger, Nierensteiner, Deidesheimer, Liebfraumilch et Rudesheimer.

30 caisses de liqueurs supérieures importées, Chartreuse verte, jaune et blanche, bitters du Japon, &c.

22 caisses "Sherry," Cabinet, Oloroso. Amontillado.

5 barillets United Wine Yard Proprietors, cognac 1845.

2 quarts United Wine Yard Proprietors, cognac 1841.

5 quarts cognac A. Brillante, 1856.
1 do de Seignette, "Rochelle"
12 caisses cognac supérieur, "Jas Hennessy"
310 caisses savon jaune américain, importé de la Havane.

20 sacs de café de la Havane, importé de la Havane.
8 sacs de poivre importé de la Havane.
50 caisses huile d'olives
14 sacs quatre épices do
12 do canelle et gingembre do
60 barriques vin de Catalogne do
6 barils amandes choisies
110 barils whisky
110 do rhum de la Louisiane
6 do fil, poudre de Hollande
160 sacs piments de chasse No 1, 2, 4, 5.
12 do cacao mart'ark
14 caisses de papier à imprimer.

Aussi—Une facture de drogues, reçue de la Havane comme suit:

Sel de soude, soufre, garance, camphre, quinine, and tartarique, bahia de Palma Christi, gomme arabique, encens blanc, &c, &c.

Les catalogues pour les détails et conditions seront prêts au jour avant la vente. 7avr—4t

Deux Terrains de prix sur la Promenade du Canal Carondelet.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

JEUDI, 10 avril 1862, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale,

Deux terrains situés dans l'îlet compris entre la Promenade ou la rue Carondelet et les rues Bayou, Toulouse et Broad. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 3 et 4, le font face à la Promenade de la rue Carondelet et à la rue Toulouse, d'après le plan que l'on peut voir à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant 6 pour cent d'intérêt. L'acquéreur aura le privilège de payer le tout au comptant.

L'acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public. 6 avril

PAR J. B. CROZAT, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse, No 83.

IL sera vendu JEUDI 10 avril 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, UN TERRAIN avec toutes les améliorations qui sont dessus, dans l'îlet compris entre les rues Carondelet, Grande Femme et Clio, désignés par le No [illegible] mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue de l'Union, sur 100 pieds de profondeur, y compris la maison de 4 pièces, grande cuisine, cave, chambres et dépendances en brique sur la rue [illegible] et un second terrain [illegible] d'une superficie de 30 pieds de face à la [illegible] sur 120 pieds de profondeur, et devant la [illegible] à 3 pieds des [illegible]

Conditions—Moitié comptant et le balance à 6 mois, 8 pour cent intérêt.

Chargement de marchandises arrivées de la Havane.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 12 avril, à 11 heures, il sera vendu dans la rue des Magasins No 47 les marchandises suivantes, qui ont été reçues de la Havane:

50 sacs café de la Havane.
[illegible] caisses de Castille.
80 caisses genièvre de Hollande.
[illegible] caisses fromage.
47 jarres huile d'olive.
5 paquets cannelle, soude.
500 lbs de tabac en bobine, assortis.
300 pots à lin.
40 caisses d'oignons.
40 balles de [illegible] noir.
3 balles indienne, calico.
1/2 douzaines peaux de vente.
Conditions—comptant.

Vente pour effectuer un partage.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 12 avril 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Deux lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 11 renfermé par les rues St Charles, Poydras, Carondelet et Lafayette, et mesurant 1 pied, 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Mire, [illegible] Conditions—Moitié comptant et la balance à 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt de la date à l'échéance et en cas de non paiement à l'échéance, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura le privilège de payer le tout comptant. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée au vendeur.

L'acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public.

Sucre, mélasse et tabac en feuilles.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

VENDREDI 12 avril 1862, à 10 heures et demie A. M. il sera vendu dans la rue de la Vieille Levée, sur le Lot entre les rues du Camp et Magasins.

306 balles de tabac en feuilles.
24 boucauts de sucre.
26 barils de [illegible]
10 do [illegible]
10 do sucre en morceaux No 2.
20 do de mélasse.
Conditions—comptant.

Vente de deux magasins et maisons en briques, de très grand prix, dans la rue Baronne, dans le quartier des affaires.

PAR GARDNER SMITH & Co., encanteurs, Bureau, rue de la Commune, No 31.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI 12 avril 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, UN TERRAIN avec toutes les améliorations qui sont dessus, dans l'îlet compris entre les rues Carondelet, Baronne, Gravier et Commune. Ledit terrain mesure 27 pieds de face à la rue Baronne, sur une largeur irrégulière en profondeur, [illegible] Les améliorations consistent deux maisons en briques, à étage, ayant chacune un magasin au rez-de-chaussée, avec quatre chambres, hydrants, &c., que dans les deux maisons. Loyer de $[illegible] par mois, de chaque côté.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de trois billets de $1463 35 chacun, dont échéant le 21 septembre 1862, et un échéant le 21 septembre 1863, portant huit pour cent d'intérêt à partir de la date. Les améliorations devront rester assurées et la police devra être transférée au vendeur.

L'acte de vente pardevant R. Brossard, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 av—6

Succession de Vve S. Materre—No 15,790.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

No. 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, MARDI 29 AVRIL 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 mars 1862.

Les propriétés foncières, esclaves et actions de banques suivantes appartenant à ladite succession, à savoir :

UN LOT DE TERRE situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine, St-Philippe et Ursulines, mesurant trente deux pieds de face à la rue Bourbon, sur cent vingt huit pieds de profondeur; ensemble une MAISON en briques, non achevée, à étage et mansardes, et un cottage dans la cour, avec les [illegible] Toutes ces portes, fenêtres, jalousies, persiennes, [illegible] les granits de la partie d'entrée qui sont à être posés, &c.

Esclaves.

SYLVIE, négresse âgée d'environ 50 ans, bonne cuisinière, domestique de maison et blanchisseuse.

MODESTE, fille de Sylvie, âgée de 32 ans, cuisinière, bonne blanchisseuse, domestique de maison et bien sujet, et avec ses deux filles, Céline de 3 ans et Armantine de 5 ans.

CELINE, fille de Sylvie, âgée d'environ 20 ans, propre à tout dans un ménage, domestique de confiance, avec ses deux enfants, Julien d'environ 2 ans, bossu, et Lise de 14 mois, ayant une hernie ombilicale.

ANGELE, fille de Sylvie, âgée d'environ 14 ans domestique, mauvais bon sujet.

AURELIE, mulâtresse âgée d'environ 30 ans, avec ses deux filles, Mathilde de 2 ans et Francilla de 16 mois.

BETSY, négresse âgée d'environ 40 ans, ménagère, bon sujet et excellente à anchi-cence.

JULIENNE, fille de Betsy, âgée d'environ 12 ans, domestique et gardienne d'enfant.

[illegible] actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane (Nouvelle émission).

Sept actions de la Banque de l'Union de la Nouvelle-Orléans.

CONDITIONS :

Pour la propriété foncière, moitié comptant, et la balance à un et à deux ans de crédit.

Pour les esclaves à moitié comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant l'intérêt à 8 pour cent l'an, et hypothèque sur le bien vendu. Tous les billets portant 8 pour 100 d'intérêt de la date à l'échéance, et en cas de non paiement à l'échéance, les acheteurs auront le privilège de payer comptant. Les montants de leur adjudication.

Pour les actions de banque, comptant.

Actes de ventes pardevant Joseph Cuvillier, notaire public. 19 mars—avril 5 18 26, 29

Succession de Louis Mederic.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

Bourse des Négociants et des Encanteurs

IL sera vendu JEUDI le 10 avril 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, à après et dessous un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 14 février 1862, pour compte de la succession de Louis Mederic—

Les services du mineur Théodore, âgé de 18 ans, jusqu'au 31 décembre 1867.

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant O. De Armas, not. public.

HOFFMAN et MARKS,

63.......Rue de Chartres.......63

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes de Cargaisons et aux ventes de détail.

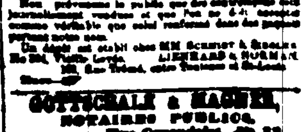

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à concourir à sa gloire, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM Schmidt & Ziegler, No 264, Vieille Levée. LIENHARD & NORMAN, 29, Rue Tréme, entre Toulouse et St-Louis.

GOTTSCHALK & MAGNER,

NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 33,

Au rez-de-chaussée, bureau du fond.